

“A”



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

AVIS

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, société en commandite, (ci-après dénommée « EGNB ») a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (ci-après dénommée « la Commission ») requérant la modification d'une décision de la Commission établissant les tarifs de distribution courants. On trouvera les pièces justificatives sur le site Internet de la Commission à www.cespnb.ca.

La modification, si tant est qu'elle soit approuvée, pourrait entraîner des tarifs de distribution plus élevés pour les abonnés des catégories tarifaires ci-après : service général débit moyen, service général grand débit, service général contractuel, service général contractuel industriel et service hors pointe.

La Commission tiendra une audience aux bureaux de la Commission, 15, Market Square, bureau 1400, Saint John, Nouveau-Brunswick le **11 juillet 2013 à compter de 9 h 30**. Les parties intéressées pourront y assister et formuler des observations.

Pour y participer, veuillez vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le 5 juillet 2013 à general@cespnb.ca ou en appelant au 1-888-766-2782. Veuillez indiquer la langue officielle dans laquelle vous désirez être entendu.